

REGLEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE VENTE

4eme « MEGEVE - SAINT-TROPEZ » 2018

ORGANISATEUR

Rallye pour Voitures historiques, de Collection et de Prestige
CYRIL NEVEU PROMOTION - C.N.P.
14 rue Anatole France La Défense 92800 PUTEAUX - France
Siret : 342 752 656
Code APE : 8551 Z
TVA intercommunautaire : FR71342752656
Tel + 33 (0)6 80 96 57 85
Website : www.megevesttropez.com
Email : info@megevesttropez.com

Comité d'organisation

- Président Exécutif et Directeur de l'épreuve : Cyril NEVEU
- Event Manager : Aurélien HAMART
- Responsable Réceptif : Françoise BERNARD
- Relations Concurrents : Julie BROCHARD
- Chargée de Presse : Florent VIENNEY

VEHICULES ADMIS

Les véhicules admis à prendre le départ doivent être du type Rallye, Sport ou Grand Tourisme d'après guerre jusqu'à 1986 (classe 1 à 5).

Classe 1 : 1945 – 1958 ; Classe 2 : 1959 – 1965 ; Classe 3 : 1966 – 1972 ; Classe 4 : 1973 – 1979 ; Classe 5 : 1980 – 1986

La participation se fait sur invitation de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule sans devoir justifier son refus. Les véhicules doivent être conformes au Code de la route. Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto, pneus, freins, éclairage, ceintures de sécurité, si obligatoires en fonction de l'année-modèle. L'extincteur est obligatoire. Des véhicules Prestige pourront être acceptés sur décision de l'Organisateur. Le changement de véhicule inscrit est soumis à l'autorisation préalable de l'Organisateur.

PARCOURS SUR ROUTE

Trois étapes sur trois journées, 900 km de routes asphaltées. Les participants doivent respecter l'itinéraire décrit dans le road-book, sans contrainte de moyenne. Une feuille de pointage est présentée par le concurrent aux Contrôles de Passage (CP) dont les emplacements sont tenus secrets. Les participants empruntent des routes ouvertes à la circulation : ils doivent respecter le Code de la route. Les consignes de sécurité figurent sur le road-book remis à chaque participant.

EPREUVES DE CLASSEMENT ET PENALISATIONS

Le classement s'établit en fonction d'éventuelles pénalisations routières.

Aucune vitesse imposée, moyenne ou temps impartis sur route n'interviennent dans le classement.

Le Rallye MEGEVE SAINT TROPEZ se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera acceptée.
Le Classement sera comptabilisé en points, le vainqueur de l'épreuve étant celui dont le nombre de point est le plus faible.

Les épreuves de classement seront proposées aux participants lors de chaque étape, sous différentes formes.

• Les questionnaires aux CP (composés de plusieurs questions à choix multiples) :

- 1 bonne réponse = 0 points de pénalisation
- 1 mauvaise réponse (questions à réponses textes ou chiffrées) = +5 points de pénalisation

* Pour toute absence au contrôle de passage et pour tout manquement de réponses à un questionnaire, la pénalisation forfaitaire est égale à la somme des mauvaises réponses du questionnaire, plus une pénalisation de 1000 points pour avoir manqué le CP.

• Les épreuves de maniabilité (gymkhana) :

- 1 cône renversé = 10 points
- 1 cm de dépassement sur une ligne d'arrêt imposé = 1 point
- Pour toute absence/manquement à une épreuve de maniabilité, la pénalisation forfaitaire est de 1000 points

• Les épreuves d'initiation à la régularité:

- 1 seconde d'avance ou de retard sur le temps de parcours à respecter = 10 points de pénalisation.
- Pour toute absence/manquement à une épreuve d'initiation à la régularité, la pénalisation forfaitaire est de 1000 points

ASSISTANCE MÉCANIQUE

Une équipe de mécaniciens professionnels et un véhicule balai assurent l'assistance mécanique sur tout l'itinéraire et aux arrivées des étapes.

Le remorquage est inclus dans les droits d'engagement en cas de panne irréparable par notre équipe de mécaniciens jusqu'à l'arrivée de l'étape ou dans un dépôt sécurisé. Un véhicule de courtoisie est fourni, (selon véhicules disponibles).

Le PC est joignable en permanence et coordonne les aides et secours.

TRANSFERT DES BAGAGES

Les participants qui le souhaitent, peuvent confier leurs bagages et leurs clubs à l'équipe d'organisation qui les transportera du départ à l'hôtel de l'étape.

PARCS GARDES

Les parcs utilisés à l'occasion du Rallye Megève - St Tropez ne sont pas des parcs fermés, leur utilisation n'est pas obligatoire.

Le lundi 4 juin de 08h00 à 14h45, à Megève (Place de la Mairie) et le jeudi 7 Juin de 17h00 à 20h00, à Saint-Tropez (Place des Lices) les villes de départ et d'arrivées accueilleront les concurrents. A chaque étape, les véhicules seront garés dans les parkings des hôtels accueillant les participants.

HÉBERGEMENT

A chaque étape, un soin particulier est porté à l'hébergement afin de garantir le meilleur confort et la plus grande convivialité à tous les participants.

MEGEVE : Fermes de Marie*****

STRESA : A confirmer

MONTGENEVRE : A confirmer

SAINT TROPEZ : Château de la Messardière *****

L'hébergement en chambres single et le sur classement en suite sont possibles en supplément, dans la limite des places disponibles.

DROITS D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement : 4150€ (2000€ d'acompte à l'engagement et le solde à réception de la facture)

Ils incluent pour un équipage de deux personnes et leur véhicule:

- l'encadrement logistique
- la signalétique rallye
- le road-book
- la sécurité des parcs
- 4 nuits en chambre double ou twin pour 2 personnes avec petits-déjeuners
- 3 repas déjeuner avec boissons
- 4 dîners avec boissons
- le convoyage des bagages
- les assurances
- l'assistance mécanique
- les cadeaux...

OPTIONS

- Nuitée supplémentaire le dimanche 3 juin 2018 : Fermes de Marie à Megève
- Nuitée supplémentaire le vendredi 8 juin 2017 : La Messadière à Saint Tropez
- Compétitions de golf
- Chambre suite ou single

SUPPLEMENTS

- 2 chambres singles : nous consulter.
- Une personne supplémentaire : nous consulter.

Aucun engagement ne sera confirmé sans acompte.

Le retour à CNP par les concurrents du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du règlement et des conditions de vente. Le bulletin d'engagement et le règlement sont portés à la connaissance des concurrents et mis à leur disposition en permanence sur le site internet www.megvesttropez.com

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

25 Avril 2018.

Nous vous recommandons de nous retourner très rapidement votre dossier d'inscription complet, les confirmations se faisant par ordre d'arrivée des bulletins. Une liste d'attente en fonction des places disponibles sera proposée.

CONDITIONS DE VENTE

Les demandes d'inscription ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription, accompagné des documents requis (copie de la carte grise, attestation d'assurance), ainsi que du montant de l'acompte. Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du concurrent et ne présume en rien de l'engagement de l'organisateur quant à l'acceptation de cette candidature.

ANNULATION

L'annulation de l'engagement par un participant pour quelque motif que ce soit, dûment notifié à l'organisation, entraîne le versement des frais variables suivants :

jusqu'au 25 mars 2018 : 500 € (frais de dossier et réservations)

entre le 26 mars et le 25 avril 2018 : 50 % du montant total des droits et options

après le 25 avril 2018 : l'intégralité de droits et des options.

OPTION ACHEMINEMENT DES AUTOS PAR CAMION porte-huit

Aller « Paris - Megève » & Retour « St-Tropez - Paris ».

Notre prestataire habituel est une entreprise de transport spécialisée dans le transport international de véhicules de prestige.

Nous vous proposons de prendre en charge votre voiture depuis PARIS jusqu'à MEGEVE, et/ou depuis la ville d'arrivée SAINT TROPEZ jusqu'à PARIS.

Vous pouvez n'utiliser ce service-transporteur que pour l'aller ou que pour le retour.

Le retour depuis SAINT TROPEZ vers LYON, GENEVE ou ZURICH (lieu de livraison à préciser) est également proposé, nous consulter.

Le temps d'acheminement est de 3 jours minimum.

A SAINT TROPEZ les véhicules sont pris en charge sur le parc d'arrivée.

Si plusieurs participants (de 4 à 8) sont intéressés par un transport groupé depuis une autre ville, nous étudierons l'hypothèse d'une prise en charge spécifique.

ASSURANCE

Le Rallye MEGEVE SAINT TROPEZ est une manifestation de gentlemen drivers – gentlewomen - qui rassemble des propriétaires de véhicules historiques, Classic cars, en dehors de toute notion de vitesse ou de compétition.

Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire de l'assurance auto responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Ils ont la charge de vérifier l'étendue de leurs garanties auprès de leur assureur avant l'épreuve. Les véhicules circulent sur route : Ils doivent être conformes au Code de la route, être munis de leur certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique valide (si requis) et d'un certificat d'assurance valable.

Chaque participant et son (sa) coéquipier(e) déclarent décharger l'Organisation de toute responsabilité découlant de l'usage de sa voiture durant le déroulement du rallye pour tous dommages corporels ou matériels.

A cette fin, il (elle) fait précéder la signature de son bulletin d'engagement de la mention « Lu et approuvé », et de la mention manuscrite «Je reconnais avoir pris connaissance sur le site du Rallye MEGEVE SAINT TROPEZ du Règlement et des Conditions de vente, m'engage à le respecter et me porte fort de mon co-équipier quant à cet engagement »

Le contrat conclu entre les participants et l'organisateur est régi par la loi française. Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

RENSEIGNEMENTS

La participation au Rallye MEGEVE SAINT TROPEZ ne requiert ni licence, ni homologation du véhicule, ni assurance spécifique.

COORDONNEES BANCAIRES

(Lors de votre demande de virement faire préciser le donneur d'ordre par votre banque).

TITULAIRE DU COMPTE: Sarl Cyril Neveu Promotion

BANQUE : HSBC FRANCE **CODE BANQUE :** 30056

CODE GUICHET : 00958 **CPTE N° :** 09580010163 **CLE RIB :** 57 **SWIF CODE :** CCFRFRPP

IBAN : FR76 3005 6009 5809 5800 1016 357

Pour tout renseignement ou pour organiser un transport, vous pouvez prendre contact :

Cyril NEVEU : +33 6 80 96 57 85

Aurélien HAMART : +33 6 77 60 69 89

info@megevestropez.com

GENERAL RULES AND SALES CONDITIONS **4th « MEGEVE - ST-TROPEZ » 2018**

ORGANIZER

Rally for historic cars, and Luxury Collection

CYRIL NEVEU PROMOTION - C.N.P.

14 rue Anatole France 92800 La Défense PUTEAUX - France

Siret: 342 752 656

Code APE: 8551 Z

Intercommunity VAT: FR71342752656

Tel + 33 (0) 6 80 96 57 85 Website: www.megevestropez.com

Email: info@megevestropez.com

ORGANISATION COMMITTEE

Executive President and Race Director: Cyril NEVEU

Event Manager: Aurélien HAMART

Head Receptive: Françoise BERNARD

Participants relation : Julie BROCHARD

Press Officer: Florent VIENNEY

VEHICLES ALLOWED

The vehicles allowed to take the start of the rally must be kind, Sport or Grand postwar Tourism up in 1986 (class 1-5).

Class 1: 1945-1958 Class 2: from 1959 to 1965 Class 3: 1966-1972 Class 4: 1973-1979 Class 5: 1980-1986

Participation is by invitation of the Organizer. The Promoter reserves the right to refuse any vehicle without having to justify its refusal.

The vehicles must comply with the Highway Code. Participants must ensure good general state of their self, tires, brakes, lights, seat belts, if required depending on the model year. The fire extinguisher. Prestige vehicles may be allowed by decision of the Organizer.

The vehicle change registered is subject to the prior approval of the Organizer.

COURSE ON ROUTE

Three stages over three days, 900 km of paved roads. Entrants must respect the itinerary described in the road book, without mean constraint. A tally sheet is presented by the competitor to the Passage Controls (CP) whose locations are kept secret. Participants borrow roads open to traffic: they must respect the Highway Code. The safety instructions are on the road book given to each participant.

TESTS AND CLASSIFICATION PENALTIES

The ranking is determined based on any road penalties.

No imposed speed, medium or time allotted road only intervene in the rankings.

Rally MEGEVE SAINT TROPEZ CLASSIC taking place under the sign of conviviality, no claim will be accepted.

The ranking will be counted in points, the winner of the event is one whose number of points is the lowest.

Tests will be proposed to participants during each step, in different forms.

The questionnaires (composed of several multiple choice questions):

1 correct answer = 0 points penalty

One wrong answer (responses to questions with texts or numbers) = 5 penalty points

In case of missing a CP and a questionnaire results in the addition of all wrong answers penalties plus a penalty of 1000 points for having missed the CP.

The maneuverability tests (gymkhana):

1 inverted cone = 10 points

1 cm is exceeded on a stop line imposed = 1 point

Missing a maneuverability test will result in a penalty of 1000 points for having missed the test

The regularity initiation tests :

1 second ahead or behind the travel time to respect is equal to 10 point penalty.

Missing a regularity initiation test will result in a penalty of 1000 points for having missed the test

MECHANICAL ASSISTANCE

A team of professional mechanics and rescue truck provide mechanical assistance on the entire route and finish of stages. Towing is included in the entry fee in case of irreparable failure by our team of engineers to the finish of the stage or in a safe deposit. A courtesy car is provided (according to available vehicles).

The PC is always on call and coordinate aid and relief.

TRANSFER OF LUGGAGE

Participants who wish, can leave their luggage and their clubs to the organization team that will transport them to the hotel of departure of the stage.

GUARDS PARKS

The parks used at the Rally Megève - St Tropez are not closed parks, their use is not mandatory.

On Monday June 4th from 8:00 a.m. to 2:45 p.m., in Megève (Town Hall Square) and Thursday June 7th from 17:00 to 20:00 in Saint-Tropez (Place des Lices) departure and arrival cities will welcome the competitors. Security will be provided by the organization.

At each stage, the vehicles will be parked in the parking lots of hotels welcoming participants. The security will be ensured by the institutions attended.

ACCOMMODATION

At each step, care is taken to accommodation to ensure the best comfort and greater ease of use to all participants.

MEGEVE: Fermes de Marie *****

STRESA: TBA

MONTGENVRE: TBA

Saint Tropez: Chateau de la Messardiere *****

Accommodation in single rooms and en suite on classification are possible surcharge, subject to availability.

FEES

Entry fees: € 4150 (€ 2,000 deposit on the commitment and the receipt of invoice balance)

They include a crew of two people and their vehicle:

- logistical framework
- rally signage
- the road book
- Security parks
- 4 nights in a double or twin room for 2 persons with breakfast
- 3 lunch meals with drinks
- 4 dinners with drinks
- conveying the luggage
- the insurance
- mechanical assistance
- gifts...

OPTIONS

- . Extra night Sunday June 3, 2017: Fermes de Marie in Megève
- . Extra night Friday June 8, 2017: Chateau de la Messadière in Saint Tropez
- . Golf competitions
- . Suite and Single rooms

SPECIAL FEATURES

2 singles on request.

An additional person on request.

No entry will be confirmed without payment.

The return to CNP by competitors of the entry form implies knowledge and acceptance of the regulations and conditions of sale. The entry form and the regulations are brought to the attention of competitors and put them permanently available on the website www.megevesttropez.com

CLOSING ENTRIES

April 25, 2018.

We recommend that you return quickly complete your registration file, confirmations taking place by order of arrival newsletters. A waiting list according to available seats will be offered.

CONDITIONS OF SALE

Registration applications will only be considered upon receipt of registration form with the required documents (copy of registration certificate, insurance certificate), and the amount of the deposit. This folder is a registration request from the competitor and does not presume anything of the commitment of the organizer on the acceptance of this application.

CANCELLATION

The cancellation of the commitment by a participant for any reason whatsoever, duly notified to the organization, entails the payment of the following variable fees:

until 25 March 2018: € 500 (booking fees and reservations)

between March 26 and April 25, 2018: 50% of the total rights and options

after April 25, 2018: all rights and options.

OPTION CAR TRANSPORTATION

Go "Paris - Megève" & Returns "St-Tropez - Paris".

Our regular service is a transport company specialized in the international transport of prestige vehicles.

We propose to take charge of your car from PARIS to MEGEVE, and / or from the arrival city Saint Tropez to PARIS. You can use this service for the carrier both or just one way. Return from Saint Tropez to PARIS, GENEVA, ZURICH or (delivery location to be specified) is also available, please inquire.

The delivery time is 3 days minimum.

SAINT TROPEZ vehicles are supported on the finish park. If multiple participants (4 to 8) are interested in a group transport from another city, we will study the hypothesis of a specific treatment.

INSURANCE

Rally MEGEVE SAINT TROPEZ CLASSIC is a manifestation of gentlemen drivers - gentlewomen - which brings together owners of historic vehicles Classic cars, without any notion of speed or competition.

Owners of the involved vehicles making their business auto insurance liability vis-à-vis third parties. They are responsible to check the extent of their guarantees to their insurer before the test. Cars drive on the road: They must comply with the Highway Code, carry their registration certificate, a valid roadworthiness certificate (if required) and a valid insurance certificate.

Each participant and his (her) teammate (e) state unload the Organization from any liability arising from the use of his car during the running of the rally for any damage or injury.

To this end, he (she) precedes the signing of the mention his commitment form "read and approved" and the handwritten words "I have read the Rally Site MEGEVE Saint Tropez and Regulations Conditions, agree to abide by the door and clear from my teammate on this commitment "

The contract between the participants and the organizer is governed by French law. Any dispute will be submitted to the jurisdiction of the courts of Paris.

INFORMATION

Participation in the Rally MEGEVE SAINT TROPEZ requires no license or registration of the vehicle or specific insurance.

BANK DETAILS (During your transfer request to clarify the client by your bank).

ACCOUNT OWNER: Sarl Cyril Neveu Promotion

BANK : HSBC FRANCE **CODE BANQUE :** 30056

CODE : 00958 **Cpte N° :** 09580010163 **CLE RIB :** 57 **SWIF CODE :** CCFRFRPP

IBAN : FR76 3005 6009 5809 5800 1016 357

For more information or to arrange a transport, you can contact:

Cyril Neveu: +33 6 80 96 57 85

Aurélien HAMART: +33 6 77 60 69 89

info@megevestropez.com